

GRILLE TARIFAIRES 2026

La cotisation est calculée sur la base d'un forfait par salariés. Elle est appelée annuellement.
Un droit d'entrée est perçu par salariés lors de l'adhésion de l'entreprise.

	Droit d'entrée	Cotisation
Salariés et intérimaires		
Particuliers employeurs	10.00 € HT	99.00 € HT
Travailleurs indépendants*		

L'adhésion à Intermétra et le règlement de la cotisation annuelle permettent à votre entreprise de bénéficier d'une offre socle qui couvre :

l'accompagnement à la prévention des risques professionnels,
le suivi individuel de l'état de santé des salariés,
la prévention de la désinsertion professionnelle.

Pour plus d'informations sur le suivi de vos salariés ainsi que sur nos actions et recommandations pour améliorer les conditions de travail au sein de votre entreprise, [rendez-vous sur votre espace employeur](#).

* Votre adhésion est valable 12 mois à compter de la date d'émission du récépissé d'adhésion valant contrat d'adhésion. Sa reconduction n'est pas automatique. Vous devez renouveler votre demande d'adhésion chaque année.

